



MARRE D'ETRE EXEMPLAIRES

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAPL2 DU 14 NOVEMBRE 2016

LISTE D'APTITUDE DE C EN B

Madame la Présidente,

Depuis plusieurs années, les élus **FO-DGFIP** ne cautionnent pas les règles de gestion que subissent les contrôleurs des Finances Publiques :

- Droit au retour : **FO-DGFIP** revendique le droit au retour comme il existait à l'ex DGCP, et demande son application à l'ensemble des agents de la DGFIP. Le faible gain de rémunération perçu par les agents promus justifie à lui seul sa revendication. En effet cette décision prise par la DG accentue l'inégalité hommes femmes, celles-ci étant les plus grandes perdantes.
- Disparition du mouvement complémentaire de mars : **FO-DGFIP** revendique 2 vrais mouvements de mutation afin que les agents aient plus de liberté, plus de chance d'être muté mais surtout deux mouvements permettent de résoudre des situations difficiles.
- 3 ans de blocage dans la dominante obtenue à l'ENFIP, cela réduit le champ de vœu lors du dépôt de leur demande de mutation.

Et la liste ne s'arrête pas là ! la DG envisage encore de modifier les règles de gestion pour 2017 :

- En cas de réorganisation à l'intérieur d'une même commune, l'agent aurait l'obligation de suivre son emploi et sa mission, sous peine de sanction. Pour **FO-DGFIP**, c'est un 1^{er} pas vers la mobilité forcée mise en œuvre dans le cadre de la réforme territoriale.
- Suppression des réductions d'ancienneté et valorisations dès la prochaine évaluation professionnelle.

Et que dire des rémunérations !

A la DGFIP comme dans l'ensemble de la Fonction Publique, le pouvoir d'achat est également une préoccupation à laquelle le rendez-vous salarial enfin obtenu n'a pas répondu. Malgré les annonces tonitruantes faites dans les médias, les fonctionnaires de ce

pays n'obtiendront pas 1,2% d'augmentation mais, en tenant compte des dates retenues (juillet 2016 et février 2017), 0,85% sur les deux années 2016 et 2017. A ce trop faible pourcentage, il convient de retrancher les augmentations successives de cotisations et tenir compte de la suppression de la prime d'intéressement collective. Pour **FO-DGFIP**, le compte n'y est pas. Il est vrai que lorsqu'un rendez-vous salarial est repoussé de plus d'un mois et accompagné de multiples déclarations faites en amont et destinées à rassurer les anti-fonctionnaires, il ne faut pas attendre de miracle. Il ne faut pas attendre non plus une défense du Service Public et de ses fonctionnaires de ceux qui, sur leurs champs de compétence respectifs, mettent en place la destruction du maillage territorial par la suppression de trésoreries dans le cadre de l'aménagement stratégique, qui imposent la télédéclaration, qui donnent de faux arguments pour vendre le prélèvement à la source, qui mettent en œuvre PPCR contre la majorité syndicale, qui accompagnent la réforme territoriale en laissant le préfet de région Occitanie mettre en place un comité de suivi RH interministériel, ceux qui suppriment chaque année les emplois nécessaires au bon accomplissement des missions et qui acceptent de mener les réformes qui déstabilisent le contrôle fiscal ou la mission domaniale.

Le challenge des agents va se résumer à travailler le moins mal possible avec le peu de moyen qui leur reste.

La commission de ce jour est chargée d'examiner les candidatures à la liste d'aptitude 2017. Nous constatons une fois de plus que de nombreux agents, dont la manière de servir ainsi que la capacité à accéder à la catégorie supérieure sont reconnues par leurs chefs de services successifs, vont devoir patienter encore de nombreuses années pour accéder au corps des contrôleurs. Pour **FO-DGFIP**, ce n'est pas acceptable. Notre organisation syndicale a toujours défendu ce véritable mode de recrutement statutaire comme une des voies existantes de promotion interne. C'est un des outils de promotion sociale de la Fonction publique, à l'instar des concours internes ou externes et des examens professionnels. A ce titre, elle ne doit pas chaque année faire les frais d'une politique de restriction budgétaire. Et pourtant, c'est un taux de promotion en baisse au ministère de plus de 26% pour le C en B que nous impose la DG avec seulement 10 potentialités de C en B contre 14 l'année précédente pour notre département. Pour information, le plan inter-catégoriel de 2012 prévoyait 1868 promotions par liste d'aptitude dans le PQM alors qu'en 2017 elles ne sont plus que de 513. **FO-DGFIP** dénonce la baisse drastique du volume de promotion au titre de l'année 2017 et revendique à minima le retour aux potentialités de 2012. Cette année encore, les personnels paient au prix fort les choix budgétaires.

Concernant les critères de sélection, **FO-DGFIP** s'interroge sur ceux qui seront retenus quand en 2017 les réductions d'ancienneté et les valorisations auront disparu, et que seules les appréciations littérales resteront.

FO-DGFIP vous rappelle que les agents ayant intégré la DGFIP, ne doivent pas être mis à l'écart au motif qu'ils n'ont pas 5 notations, alors même qu'ils ont été évalués dans leur précédente administration. En effet alors que leurs années de services publics sont prises en compte pour la durée statutaire demandée pour la demande d'inscription à la liste d'aptitude, leurs notations précédentes ne sont pas considérées dans vos critères de sélection.

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres encore, **FO-DGFIP, en intersyndicale avec Solidaires et la CGT, appelle les agents de la Haute-Garonne à faire du 15 novembre une journée morte à la DGFIP en faisant grève ce jour-là.**

FO-DGFIP appelle les personnels à se mobiliser contre les suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites, mobilisation pour l'obtention de moyens à la hauteur des enjeux d'un service public de qualité, pour le maintien des statuts particuliers, pour la reconnaissance financière de nos qualifications. Sur ce dernier point, les réponses apportées lors de la CAPL de ce jour donneront quelques indications aux agents sur la reconnaissance de leurs efforts : seront-ils récompensés à hauteur de leur engagement ou seront-ils victimes de la diminution des plans de qualifications ?



Section de la Haute-Garonne